

La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail de l'Hérault organise :

Le Concours Junior Chocolat : monté sur place ***Salon des Métiers de Bouche du Grand Sud 2024***

Trophée Edgard Scholler MOF Pâtissier
Thème libre

Lundi 23 septembre 2024
au parc des expositions de Montpellier
Route de la foire 34470 Pérols (Entrée côté sud)

CGAD 34/ 281 Avenue du marché gare 34070 Montpellier
Tel : 04-67-04-03-83/ mail : formation.emploi@cgad34.fr

REGLEMENT DU CONCOURS

• Article 1 : Organisation

La CGAD 34 organise le concours chocolat sur un thème **libre** le lundi 23 septembre à partir de 10h30 au parc des expositions de Montpellier pendant le salon des métiers de bouche du grand sud.

• Article 2 : Eligibilité

Pour participer à ce concours : les participants **devront être soit apprenti d'une entreprise artisanale qu'elle que soit la section alimentaire dans laquelle il se trouve** soit lycéens en filière pâtisserie et ou chocolaterie ou toujours au lycée en filière alimentaire et ayant validé des diplômes en pâtisserie et ou en chocolaterie. Ils représenteront leur établissement.

Les établissements qui ont le droit de présenter des candidats **devront être domicilié en Occitanie.**

Chaque centre de formation pourra présenter autant de candidat qu'il le souhaite sachant que le nombre **total** de candidat **sera de 8.**

Fournir :

- Une fiche des allergènes
- Une fiche technique des bonbons

L'absence de la fiche technique et de la fiche allergènes sont éliminatoires.

• Article 3 : Inscription

Les candidats devront adresser leur inscription avant le :

Mercredi 18 septembre 2024 à 12h00 dernier délai

Soit par courrier à :

La CGAD 34

281 Avenue du marché gare - 34070 Montpellier

Soit par mail à :

formation.emploi@cgad34.fr

Renseignements possibles au :

04-67-04-03-83

- **Article 4 : Droit d'inscription**

La participation au concours est gratuite.

- **Article 5 : Dépôt du Chef d'œuvre**

Les candidat(e)s devront déposer les pièces sur le stand de la CGAD 34 lors du salon des métiers de bouche **le lundi 23 septembre entre 10h30 et 11h00.**

Tout produits déposés au-delà des horaires ci-dessus entraîneront l'élimination du concurrent.

- **Article 6 : Caractéristiques demandées**

Réaliser un présentoir en bonbon chocolat sur un thème ***libre pouvant*** s'inscrire au maximum dans un volume de 50 cm X 50 cm à la base et 100 cm de hauteur au maximum (le socle non consommable n'est pas compris).

La pièce doit intégrer un présentoir en chocolat pour bonbons pralinés (6 minimums). Le candidat devra fournir 6 bonbons en plus de sa pièce pour la dégustation (bonbons enrobés ou moulés).

Les pièces sont amenées en kit et montées surplace devant le public.

L'épreuve est limitée à 2 heures elle débute à 11h00 et se termine à 13h00.

Tous chocolats et matières dérivées du chocolat sont autorisés (tous supports artificiels sont strictement interdits), le travail à l'aérographe et l'utilisation de beurres de cacao de couleurs sont autorisés.

Aucun nom ou signe distinctif ne doit être porté sur la pièce !

Les organisateurs se réservent le droit de faire ouvrir les verrières et d'effectuer des sondages en cas de doute.

La présentation peut se faire sous verrière qui peut être de dimension supérieure à la pièce ou sur simple support.

Après délibération du jury le lundi après-midi, proclamation des résultats sur le salon **lundi 23 septembre à l'issue du concours**, suivie de la remise des prix.

La présence des candidats est obligatoire en veste et toques. Les plans de travail sont à nettoyer par les participants.

- **Article 7 : L'enlèvement des pièces**

L'enlèvement des pièces pourra se faire le soir après la remise des prix jusqu'à la clôture du salon le **mardi 24 septembre à 16h00**.

- **Article 8 : Responsabilité**

Les organisateurs des concours ne sauraient être tenus responsable de l'annulation d'un ou des concours pour des raisons indépendantes de leur volonté.

- **Article 9 : Valeurs républicaines**

Les candidats s'engagent à respecter les valeurs démocratiques et les principes républicains.

- **Article 10 : Jury**

Le jury est composé du Président du Jury accompagné de 2 à 6 membres choisis par l'organisation.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise.

Les membres du jury seront constitués sous la responsabilité de la CGAD 34.

Le Président du jury sera automatiquement un professionnel.

Les membres du jury ne peuvent concourir ainsi que toute personne employée ou employeur d'un concurrent participant.

Les membres du jury seront **convoqués à 10h30 le lundi 23 septembre.**

Les décisions du jury seront sans appel.

En cas d'ex aequo, la voix du Président du jury est prépondérante.

Nos partenaires :



DOCUMENTS A FOURNIR

Pour candidats majeurs :

- Le bulletin d'inscription Page 7
- Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix du candidat Page 9
- Une fiche des allergènes Page 10
- Une fiche technique des bonbons (éléments de composition) Page 11

Attention : L'absence de la fiche technique et de la fiche allergène sont éliminatoires !

Pour candidats mineurs :

- Le bulletin d'inscription Page 7
- L'autorisation parentale Page 8
- Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix du candidat Page 9
- Une fiche des allergènes Page 10
- Une fiche technique des bonbons (éléments de composition) Page 11

Attention : L'absence de la fiche techniques et de la fiche allergènes sont éliminatoires !

INSCRIPTIONS A RETOURNER AU PLUS TARD LE 16 SEPTEMBRE 2024 AVANT 12H00

Par courrier : CGAD de l'Hérault/ 281 Avenue du marché gare-34070 Montpellier

Par mail : formation.emploi@cqad34.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS JUNIOR CHOCOLAT :
PRESENTOIR EN CHOCOLAT JUNIOR MONTE SUR PLACE

« Trophée Edgard Scholler MOF Pâtissier »

Nom de l'établissement

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

TélMail

Nom et Prénom du Candidat

Sexe F M

Numéro de Portable.....Email.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Date de Naissance.....Lieu.....

Nom de l'entreprise si candidat apprenti

Adresse

Code Postal.....Ville.....

N° SIRET.....Code NAF.....

Téléphone.....

Le chef d'établissement et le candidat atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

Je soussigné le Chef d'établissement Mme, M.....que les éléments suivants sont exacts pour faire valoir et servir ce que de droit.

Signature du candidat
(ou tuteur si mineur)

Signature et tampon du chef d'établissement

**AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS CONCOURS
CHOCOLAT JUNIOR**

Je soussigné

représentant légal de

L'autorise à participer au « Concours Junior Chocolat : Pièces en chocolat montées sur place du Salon des Métiers de Bouche du Grand Sud 2024 » Trophée Edgard Scholler MOF Pâtissier, organisé par la CGAD 34.

Déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de ce Concours.

Fait àle

Signature :

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT DE L'IMAGE/DE LA VOIX DU CANDIDAT

CONCOURS CHOCOLAT JUNIOR

Je soussigné(e) (le candidat ou le représentant légal du candidat si mineur) :.....

Autorise

Refuse

- Autorise, à titre gratuit, la CGAD 34, ses syndicats affiliés et ses prestataires à réaliser des prises de vue, captant mon image sur tous types de supports lors du reportage/tournage réalisé, le son de ma voix et mes propos et à les utiliser dans le cadre de leur communication interne ou externe relative aux concours organisés par la CGAD 34 ou les syndicats affiliés à celle-ci.
- Accepte expressément que mon image, les sons ainsi que les coupes, montages et rapprochements nécessités par les impératifs techniques et artistiques de la réalisation du projet, conformément aux usages de la profession, dans le respect de ses propos et de leur sens et que ses noms soient mentionnés dans le cadre du projet.
- Autorise la CGAD 34 et ses prestataires à reproduire, représenter, adapter et communiquer au public l'image, les sons, ensemble ou séparément, en l'état ou modifiés conformément au paragraphe précédent, en tout ou en partie, par extraits ou non, en toutes langues sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour et notamment audiovisuels tels internet, intranet, CD-ROM, DVD, clés USB... sans entraîner obligation de diffusion et/ou d'exploitation et à toute destination commerciale ou non, publicitaire et/ou promotionnelle.
- Cette autorisation est consentie gracieusement à LA CGAD 34 et ses syndicats affiliés et ses prestataires pour toute captation et utilisation, faite directement par elle et/ou indirectement par tout tiers autorisé par elles, dans le monde entier, sans limitation dans le temps ou de nombre des reproductions et/ou représentations. En conséquence de quoi, le soussigné renonce à réclamer à la CGAD 34 et les syndicats affiliés et ses prestataires et à tout tiers dûment autorisé par ces dernières ou à tout cessionnaire, toute forme de rétribution, rémunération ou indemnité quelconque pour la participation du candidat à ce projet.

Fait à :Le :

Signature (du candidat ou du représentant légal du candidat si mineur) :

FICHE DES ALLERGENES CONCOURS CHOCOLAT JUNIOR

Directeur de l'établissement.....

Nom du candidat.....Prénom.....

Informations allergènes

Ce produit contient les allergènes à déclaration obligatoire suivants :

- Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées)
- Œufs et produits à base d'œufs
- Arachides et produits à base d'arachides
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits
- Moutarde et produits à base de moutarde
- Céleri et produits à base de céleri
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO₂
- Lupin et produits à base de lupin
- Poissons et produits à base de poissons
- Mollusques et produits à base de mollusques
- Crustacés et produits à base de crustacés
- Soja et produits à base de soja

Information allergènes conformément au Règlement UE 1169/2011

FICHE TECHNIQUE DES BONBONS CONCOURS CHOCOLAT JUNIOR

Etablissement :.....

Candidat :.....